RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABIVEN ARNAUD
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 2 rue Jacques Prévert, 56190 MUZILLAC
835 195 173 RCS VANNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 1er SEPTEMBRE 2026

Le 1er septembre 2026,
A 8 heures,

Monsieur Arnaud ABIVEN,

agissant en qualité de Président de la société ABIVEN ARNAUD sus-désignée,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directrice Générale de la Société, sans limitation de durée :

Madame Solveig ROBIN

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Solveig ROBIN disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Solveig ROBIN ainsi nommée accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Madame Solveig ROBIN percevra une rémunération brute fixe mensuelle de 1 266,80 euros, et ce sur douze mois, à compter du 1er septembre 2026.

Elle pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la Directrice Générale.

Le Président
Arnaud ABIVEN



La Directrice Générale
Solveig ROBIN

